

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

THONON-LES-BAINS : M. Thomas BARNET, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00371

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2024

VU l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, codifié à l'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU l'article D 2311-15 du CGCT.

CONSIDERANT les illustrations apportées aux 5 axes du cadre de référence qui doivent composer ce rapport.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte de la communication, en amont du débat d'orientation budgétaire 2025, du rapport annuel 2024 de Thonon Agglomération sur la situation en matière de développement durable.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 9
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

THONON-LES-BAINS : M. Thomas BARNET, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire



THONON agglomération

N° CC2024.00372

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

VU l'article L 231-2 du CGFP,
VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,
VU la circulaire interministérielle N °DGCS/SDFE/B1/DGCL/2017/68 du 28 février 2017 relative à la présentation d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants de présenter à leur assemblée délibérante, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire.

CONSIDERANT l'opportunité que représente un tel rapport pour constituer un inventaire et fixer des orientations de nature à favoriser l'égalité femmes-hommes, sensibiliser les personnes à cette thématique et constituer un support au développement des politiques intégrées telles que décrites à l'article 1 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

CONSIDERANT que le présent rapport se rapporte à l'année 2023 afin de pouvoir disposer et analyser des données à année échue.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00373

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5217-10-4 et L.2312-1,
VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu ainsi que les modalités de publication
et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
VU l'avis du Bureau Communautaire élargi du 12 novembre 2024,
VU le rapport d'orientation budgétaire 2025 ci-annexé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte des orientations budgétaires 2025.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00374

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Budget Développement économique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n° CC2024.00049 du Conseil Communautaire du 27 février 2024 approuvant le budget primitif 2024,
VU la délibération n° CC2024.00220 du Conseil Communautaire du 25 juin 2024 approuvant le budget supplémentaire 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2024 pour ce budget.

Monsieur le Président propose un projet de décision modificative n° 1 « Budget développement économique » 2024 en équilibre :

30 000 € en section de fonctionnement
30 000 € en section d'investissement.

Fonctionnement

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Proposé
Dépense	023	023	Virement à la section d'investissement	30 000

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Proposé
Recette	042	752	Revenus des immeubles	30 000

Investissement

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Proposé
Dépense	040	16878	Autres organismes et particuliers	30 000

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Proposé
Recette	021	021	Virement de la section de fonctionnement	30 000

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de décision modificative n° 1 « Budget développement économique » pour l'année 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00375

DECISION MODIFICATIVE N°2 - Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n° CC2024.00044 du Conseil Communautaire du 27 février 2024 approuvant le budget primitif 2024,
VU la délibération n° CC2024.00216 du Conseil Communautaire du 25 juin 2024 approuvant le budget supplémentaire 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2024 pour ce budget.

Monsieur le Président propose un projet de décision modificative n° 2 « Budget Principal » 2024 en équilibre :

156 420 € en dépenses et recettes d'investissement.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Proposé
Dépense	13	1338	Autres	156 420
Recette	13	1338	Autres	132 819
Recette	16	1641	Emprunts en euros	23 601
				156 420

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte ce projet de décision modificative n° 2 « Budget Principal » pour l'année 2024.

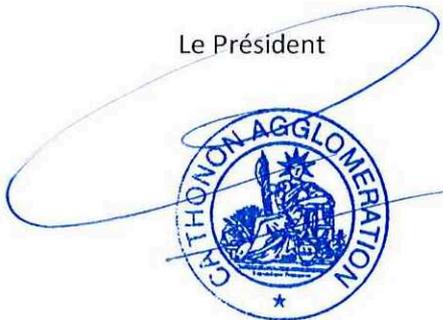
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VANNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00376

CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2024 - Budget Principal

VU le code général des collectivités et notamment son article L2121-29,

VU l'instruction comptable M57,

VU l'état des créances éteintes produit par le Comptable Public.

Exercice	TITRE	Imputation	Nom du redevable	Objet	Montant restant à recouvrer
2023	T-190	70632-421-	BERGER Sandrine	86-centre aéré	25,65
2022	T-449	70632-421-	SANCHEZ DETRAZ Corali	86-centre aéré	0,2
				TOTAL	25,85

Exercice	TITRE	Imputation	Nom du redevable	Objet	Montant restant à recouvrer
2023	T-7443680332	-414-	SAS GEORGES PLANTAZ	rib erroné sur mandat /ets ayant cessé activité	6064,63

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en non-valeur des créances pour une somme globale de 6090,48 € TTC, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatives à cette affaire,
PRECISE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Créances admises en non-valeur.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00377

CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2024 - Budget déchets ordures ménagères

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU l'instruction comptable M57.

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvable, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

L'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur sont définis dans les tableaux ci-dessous.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur d'une partie des créances susvisées, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet.

Nature Juridique	Exercice	Référence	Imputation	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
Société	2024	T-176	75888-7212-	L ARCADE	7
Société	2023	T-816	7588-812-	BEKER BRUNO	11,5
Société	2023	T-220	7588-812-	BEKER BRUNO	11,5
Total					30,00

Nature Juridique	Exercice	Référence	Imputation	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
Société	2023	T-272	7588-812-	PHIL MULTI TRAVAUX	11,5
Société	2023	T-216	7588-812-	BPS PISCINES	11,5
Société	2023	T-228	7588-812-	CASINO SHOP	12
Société	2023	T-253	7588-812-	JM PAYSAGE	16
Société	2023	T-29	7588-812-	OZBAHAR MACONNERIE	18
Société	2023	T-257	7588-812-	KLA PLATERIE	18
Particulier	2023	T-79	7588-812-	JACQUEMART Yann	20
Particulier	2023	T-388	7588-812-	KLEWKO Sandrine	20
Société	2023	T-262	7588-812-	LEMAN ENTREPRISE GENE	23
Particulier	2023	T-352	7588-812-	GILGEN Richard	25
Total					175

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE L'admission en non-valeur d'une partie des créances pour une somme globale de 205 € TTC, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Créances admises en non-valeur.

_____ THONON agglomération

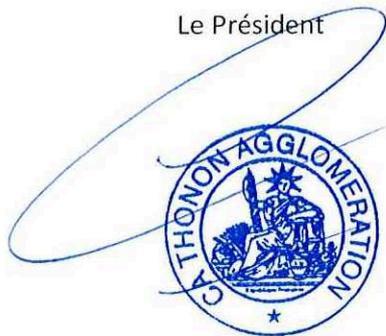
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00378

CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2024 - Budget assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
VU l'instruction comptable M49.

CONSIDERANT l'égalité devant les charges publiques.

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvable, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

L'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur sont définis dans l'annexe ci-jointe.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur d'une partie des créances susvisées, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'admission en non-valeur d'une partie des créances pour une somme globale de 26 873.24€ TTC, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire.
- PRECISE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Créances admises en non-valeur.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00379

CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2024 - Budget Eau Potable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
VU l'instruction comptable M49.

CONSIDERANT l'égalité devant les charges publiques.

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

L'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur sont définis dans l'annexe ci-jointe.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur d'une partie des créances susvisées, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTÉ l'admission en non-valeur d'une partie des créances pour une somme globale de 21 704.33€ TTC, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
- PRÉCISE que les créances postérieures au 1^{er} janvier 2021 et dont le montant est supérieur à 150 € ne seront pas admises en non-valeur,
- DEMANDE à Monsieur le Comptable public de bien vouloir lancer le recouvrement,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Créances admises en non-valeur.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several overlapping, sharp strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

05 DEC. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00380

CRÉANCES ÉTEINTES 2024 - Budget Assainissement

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
VU l'instruction comptable M49,
VU l'état des créances éteintes produit par le Comptable Public.

CONSIDERANT que les différentes procédures de recouvrement engagées par le Comptable Public n'ont pu aboutir pour raisons d'insuffisance d'actif, de créancier insolvable ou introuvable.
CONSIDERANT le caractère irrécouvrable des créances concernées sur le budget Assainissement.

	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	MONTANT
<input type="checkbox"/> B ET K LEMAN	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	83.59
<input type="checkbox"/> BARDOT Caroline	Surendettement et décision effacement de de	61.72
<input type="checkbox"/> BOUCHEMAL Valerie	Surendettement et décision effacement de de	392.17
<input type="checkbox"/> BOYER Anne	Surendettement et décision effacement de de	311.28
<input type="checkbox"/> DECOBECQ Jean Robert	Surendettement et décision effacement de de	227.22
<input type="checkbox"/> GILGEN Richard	Surendettement et décision effacement de de	894.72
<input type="checkbox"/> LA FONTAINE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	809.06
<input type="checkbox"/> LA FONTAINE SCI	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	236.25
<input type="checkbox"/> RIGOULT Stephanie	Surendettement et décision effacement de de	132.32
<input type="checkbox"/> SARLU MP MONTAGE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	964.37
Total général		4'112.70

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 4 112.70 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

PRECISE que ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2024 et que les crédits nécessaires sont prévus au budget Assainissement au compte 6542 – Créances éteintes.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00381

CRÉANCES ÉTEINTES 2024 - Budget Eau Potable

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
VU l'instruction comptable M49,
VU l'état des créances éteintes produit par le Comptable Public.

CONSIDERANT que les différentes procédures de recouvrement engagées par le Comptable Public n'ont pu aboutir pour raisons d'insuffisance d'actif, de créancier insolvable ou introuvable.
CONSIDERANT le caractère irrécouvrable des créances concernées sur le budget Eau Potable.

	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	MONTANT
<input type="checkbox"/> B ET K LEMAN	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	55.17
<input type="checkbox"/> BARDOT Caroline	Surendettement et décision effacement de dette	239.03
<input type="checkbox"/> BOUCHEMAL Valerie	Surendettement et décision effacement de dette	254.31
<input type="checkbox"/> BOYER Anne	Surendettement et décision effacement de dette	313.90
<input type="checkbox"/> DECOBECQ Jean Robert	Surendettement et décision effacement de dette	66.08
<input type="checkbox"/> GILGEN Richard	Surendettement et décision effacement de dette	524.79
<input type="checkbox"/> LA FONTAINE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	334.89
<input type="checkbox"/> MASSEE Marie-Francois	Surendettement et décision effacement de dette	336.05
<input type="checkbox"/> RIGOULT Stephanie	Surendettement et décision effacement de dette	154.52
<input type="checkbox"/> SARL LES BAINS DE NAH	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	2'200.44
<input type="checkbox"/> SARLU MP MONTAGE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	469.33
Total général		4'948.51

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 4 948.51 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

PRECISER que ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2024 et que les crédits nécessaires sont prévus au budget Eau Potable au compte 6542 – Créances éteintes.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00382

CRÉANCES ÉTEINTES 2024 - Budget déchets ordures ménagères

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
VU l'instruction comptable M57,
VU l'état des créances éteintes produit par le Comptable Public.

CONSIDERANT que les différentes procédures de recouvrement engagées par le Comptable Public n'ont pu aboutir pour raisons d'insuffisance d'actif, de créancier insolvable ou introuvable.
CONSIDERANT le caractère irrécouvrable des créances concernées sur le budget Déchets Ordures Ménagères.

NUM TITRE	EXERCICE	DEBITEUR	MONTANT	RAR_PRINCIPAL
239	2023	ECONOBAT	38 €	38 €

TOTAL

38 Euros

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 38 euros.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.
PRECISE que ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2024 et que les crédits nécessaires sont prévus au budget Déchets ordures ménagères au compte 6542 – Créances éteintes.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00383

TRAVAUX BOULEVARD DU CANAL THONON-LES-BAINS - Avenant 2 à la délégation de maîtrise d'ouvrage

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2422-12 relatif à la délégation de maîtrise d'ouvrage,

VU la délibération n° CC002436 signé le 28 novembre 2023 relative à la convention portant transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des abords Nord de la Gare et du boulevard du Canal à Thonon-les-Bains,

VU la délibération n° CC2024.00096 du 26 mars 2024 portant sur l'avenant n°1 à la convention.

CONSIDERANT que les prestations dont les montants sont à répartir comprennent les travaux, la phase exécution de la mission de maîtrise d'œuvre (missions VISA, DET, OPC et AOR) et le marché de CSPS, pour un montant total de 8 549 820,44 euros hors taxes.

CONSIDERANT que la répartition de la prise en charge des coûts de l'opération a été fixée comme ceci : 63,13 % pour la Commune et 36,87% pour Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention joint à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

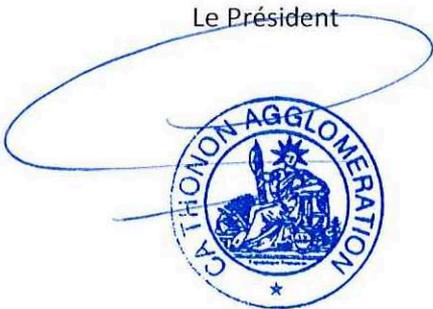
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several overlapping, fluid strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VOVRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00384

AMENAGEMENT DE CINQ ARRETS DE BUS A EXCENEVEX, MARGENCEL ET ALLINGES

VU Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L113-2,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU la délibération du 30 juillet 2020 autorisant le Bureau communautaire à solliciter toutes subventions et participations financières auprès d'organismes ou collectivités pour les projets inscrits au budget ou validés par le Conseil Communautaire.

CONSIDERANT que le projet porté par Thonon Agglomération s'inscrit pleinement dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération est compétent pour « la réalisation, gestion et entretien des arrêts bus ».

CONSIDERANT l'intérêt des travaux de mise en conformité des arrêts de bus sur l'agglomération de Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'autorisation de voirie et d'entretien.
AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les formalités nécessaires au bon déroulement du dossier.
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several overlapping, vertical strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00385

CONVENTION DE RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN - VALLEE D'ABONDANCE ET THONON AGGLOMERATION POUR LE FINANCEMENT DE LA PART FRANCAISE DU DEFICIT D'EXPLOITATION DES NAVETTES LACUSTRES TRANSFRONTALIÈRES DE L'ANNÉE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° CC000327 du Conseil Communautaire du 29 janvier 2019 relative à la convention de coopération entre l'Etat de Vaud, la communauté de communes Pays d'Evian- vallée d'abondance (CCPEVA) et Thonon agglomération pour le développement des navettes lacustres,
VU la délibération n° CC000555 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 entre le canton de Vaud, la CCPEVA et Thonon agglomération portant sur les modalités financières 2020 et 2021,
VU la délibération n° CC002146 du Conseil Communautaire du 28 mars 2023 relative à la Convention de répartition financière entre la CCPEVA et Thonon Agglomération pour le financement de la part française du déficit d'exploitation des navettes lacustres transfrontalières de l'année 2023.

CONSIDERANT qu'au titre de cette convention, les trois parties se sont engagées à participer financièrement aux coûts non couverts par les revenus d'exploitation des lignes lacustres régulières transfrontalières.

CONSIDERANT qu'en application de l'article 4 de la convention, les parties sont ainsi convenues que les coûts non couverts seront supportés annuellement à raison de 50% par l'Etat de Vaud, et 50% pour les AOM.

CONSIDERANT la répartition de financement prévalant à ce jour entre les deux AOM françaises, qu'il est proposé de reconduire à l'occasion du premier appel de fond de mai 2024, à savoir à hauteur des 2/3 par Thonon Agglomération et 1/3 par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

CONSIDERANT que la totalité du deuxième versement dû pour la part financière française à l'occasion du deuxième appel de fond de novembre 2024, sera définie en fonction des discussions politiques entre les deux AOM sur la nouvelle répartition financière.

Monsieur Christophe ARMINJON, intéressé, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 46

CONTRE :

ABSTENTION : 2 (François DEVILLE avec pouvoir de Claudine FAUDOT)

APPROUVE	la répartition de financement prévalant à ce jour entre les deux AOM françaises, qu'il est proposé de reconduire pour 2025, à savoir à hauteur des 2/3 par Thonon Agglomération et 1/3 par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.
APPROUVE	Le compte d'exploitation prévisionnel de l'exercice 2025, au titre duquel la participation de Thonon Agglomération est de 3 941 075,33CHF soit 4 185 953,33 € au taux de change 1 euro = 0.9415 CHF.
APPROUVE	le montant de 4 185 953,33 € de contribution pour l'année 2025.
PRECISE	que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025 et seront réajustés au budget supplémentaire 2025.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer tout document afférent.

_____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00386

CONVENTION 2024-2026 AU COLLECTIF LEMAN - LYON - Mise en tourisme de la ViaRhôna

VU l'article 82 de la Loi d'Orientation des Mobilités n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, visant au développement des mobilités plus propres et plus actives,

VU l'article 4-3-15 des Statuts de Thonon Agglomération sur les Activités touristiques et de loisirs, impliquant notamment « l'aménagement de pistes cyclables répondant à un schéma d'aménagement d'ensemble du territoire, à savoir la ViaRhôna et le Tour du Léman ».

CONSIDERANT l'intérêt de la mise en tourisme de la ViaRhôna sur le tronçon Lyon-Léman mis en place en 2017 et regroupant à ce jour 15 collectivités sur 5 départements.

CONSIDERANT l'intérêt de marquer l'engagement de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération à contribuer au développement et à la mise en tourisme de la ViaRhôna via sa participation au collectif Lyon-Léman.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE La convention ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00387

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU - AOO-2024-22(EAU) - MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA SECURISATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR OUEST DE THONON AGGLOMERATION -
Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à l'appel d'offres ouvert.

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les communes de l'ouest de Thonon Agglomération en étendant la desserte d'eau potable depuis le pompage au Lac.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 19/07/2024 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 5 tranches.

CONSIDERANT la prise d'effet du marché à l'émission de l'ordre de service de démarrage.

CONSIDERANT les 3 offres réceptionnées.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 12 novembre 2024 portant attribution du marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché AOO-2024-22(EAU) attribué au cabinet MONTMASSON sis à 74940 ANNECY, mandataire du groupement Montmasson – David FERRE Architecte et Artelia pour un montant global forfaitaire de 377 925,00 € HT (TVA 20 %), soit 453 510 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several overlapping, vertical strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMEN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMEN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00388

PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) - Vaches en Piste - Salon de l'agriculture local

VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
VU les nouveaux statuts de l'agglomération approuvés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 en date du 06/03/2020, et notamment la compétence facultative 4-3-4 « Agriculture Locale »,

VU la délibération n° CC2024.00158 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 mai 2024, adoptant le Projet Alimentaire Territorial, prévoyant de « Favoriser la compréhension et l'interconnaissance du consommateur au producteur en organisant des événements en journée ou en soirée » (Fiche 3.B), dans laquelle « Vaches en Piste » est bien identifié comme un évènement à soutenir par une subvention de 10 000 €/an.

CONSIDERANT le succès en termes d'attractivité de l'édition 2023 de Vaches en piste avec 46 000 participants professionnels et grand public, participant au rayonnement du patrimoine agricole local.
CONSIDERANT que cet évènement favorise la compréhension et l'interconnaissance du consommateur au producteur.

CONSIDERANT le positionnement favorable du Bureau Communautaire du 29 octobre 2024 vis-à-vis d'un soutien à l'évènement aux conditions décrites dans la convention de subvention jointe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'APMH pour la 2^e édition de l'évènement « Vaches en Piste – Salon de l'agriculture » qui aura lieu du 27 au 30 mars 2025 à Rochexpo.
- AUTORISE le versement de la subvention en 2025, sous la forme d'un acompte de 5 000 € à l'issue de l'évènement, et d'un solde de 5 000 € à la transmission des pièces justificatives nécessaires (bilans notamment comptables de la manifestation et de l'association, nombre d'agriculteurs de Thonon Agglomération participants) conformément aux conditions définies dans la convention jointe.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette subvention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several overlapping, vertical strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00389

COMMANDE PUBLIQUE / PATRIMOINE - MARCHE A PROCÉDURE ADAPTEE N° MAPA-2024-32(PAT)
– RENOVATION D'UN LOCAL SUR LA COMMUNE DE DOUVAIN AFIN D'ACCUEILLIR LES SERVICES DE
L'ETAT (FRANCE SERVICES) - Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 et L2125-1 1°, R2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatives à la procédure adaptée.

CONSIDERANT la volonté d'accueillir des services de l'État sur la commune de Douvaine.
CONSIDERANT la nécessité de réfection d'un local appartenant à la mairie de Douvaine.
CONSIDERANT la part de financement des travaux portée par l'État d'un montant de 46 800 € HT.
CONSIDERANT la part de financement des travaux portée par le département de la Haute-Savoie d'un montant de 120 000 € HT.
CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 08/07/2024 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.
CONSIDERANT la décomposition du marché en 9 lots.
CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.
CONSIDERANT le résultat du classement des offres.
CONSIDERANT la décision de la commission pour avis du 12 novembre 2024 portant attribution des 8 lots présentés dans le tableau ci-dessous.
CONSIDERANT le lot n°3 pour lequel il n'a été reçu aucune offre.
CONSIDERANT que le lot n°3 fera l'objet d'une seconde mise en concurrence en procédure adaptée ouverte.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le 8 lots présentés dans le tableau ci-dessous :

N° lot et désignation	Candidat	Montant en € HT
Lot 1 : démolition, gros œuvre	GL CONSTRUCTION RENOVATION 74200 THONON LES BAINS	54 900.00
Lot 2 : cloison, doublage, faux-plafonds	SEDIP 74300 CLUSES	27 498.42
Lot 3 : menuiserie intérieure bois	INFRUCTUEUX – AUCUNE OFFRE RECUE - RELANCE EN PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE	
Lot 4 : peinture	SAS GEORGES PLANTAZ (74200 THONON-LES-BAINS)	10 000.00
Lot 5 : chape, carrelage, faïence	SARL GROUPE GABRIELI (74200 THONON-LES-BAINS)	12 169.61
Lot 6 : sols souples	STE CHABLAISIENNE DE REVETEMENTS (74200 THONON-LES-BAINS)	2 173.36

THONON agglomération

Lot 7 : menuiserie extérieure aluminium	ORIEL (74500 PUBLIER)	36 036.70
Lot 8 : électricité CFO-CFA	MUGNIER ELEC (74890 BONS-EN-CHABLAIS)	68 784.49
Lot 9 : plomberie sanitaire, VMC	SARL HAUTEVILLE (74140 DOUVAINE)	9 301.30
TOTAL		220 863.88

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00390

EXPLOITATION DES DECHETTERIES - Avenant n° 1 à la convention avec le SITOM des Vallées du Mont Blanc pour l'incinération des encombrants.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU Le Code de l'Environnement et les articles L541-1 à L541-50 liés à la prévention et à la gestion des déchets.

CONSIDERANT le marché AOO-2023-26(DEC) exploitation des quatre déchetteries intercommunales et le lot 6, locations de bennes, enlèvement, transport et traitement des encombrants pour les déchetteries de Bons et Douvaine.

CONSIDERANT la convention avec le SITOM des Vallées du Mont Blanc pour le traitement d'une partie des encombrants collectés du lot 6.

CONSIDERANT que la formule de révision de la convention est erronée.

CONSIDERANT la proposition de nouvelle formule de révision et l'introduction d'indices permettant d'avoir une meilleure représentation de l'inflation.

La convention de 2 ans qui lie Thonon Agglomération et le SITOM des Vallées du Mont Blanc pour le traitement des encombrants comprend une formule de révision erronée que le Syndicat propose de corriger pour éviter une hausse exponentielle des prix à compter du 1^{er} octobre 2024 lors de la révision. La modification consiste à modifier le mois m0 de référence du 18 octobre 2011 au 1^{er} octobre 2023, et d'introduire de nouveaux indices.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE l'avenant n° 1 à la convention pour l'incinération des encombrants des déchetteries de Bons-en-Chablais et Douvaine, avec le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, 74 190 PASSY.

AUTORISE Monsieur le Président à signer et à exécuter ledit avenant n° 1.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several overlapping loops.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00391

**Marché AOO-2023-26 (DEC) - Exploitation des quatre déchetteries intercommunales - lot 8 :
location de bennes, enlèvement, transport et traitement du bois - Avenant n° 1**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU la délibération n° CC002329 du 29 septembre 2023 autorisant Monsieur le Président à signer les marchés et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de leur exécution, notamment le lot 8, location de bennes, enlèvement, traitement du bois, attribué à la société EXCOFFIER RECYCLAGE, 74 350 VILLY LE PELLOUX.

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer deux nouveaux prix au marché pour la location et l'enlèvement d'une benne de bois de classe C dit bois créosoté.

CONSIDERANT que le marché contient un prix de traitement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 au lot 8 locations de bennes, enlèvement, transport et traitement du bois, du marché d'exploitation des quatre déchetteries intercommunales, avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE, 74 350 VILLY LE PELLOUX.

AUTORISE Monsieur le Président à signer et à exécuter ledit avenant n° 1.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2024.00392

MAL - Subvention 2024/2025

VU l'arrêté préfectoral N° PREF/DRCL/BCLB-202-0013 du 6 mars 2020 approuvant la modification des statuts de Thonon Agglomération,
VU l'article 4-3-16 des statuts de Thonon Agglomération relatif au développement, à la gestion et l'animation d'une politique culturelle intercommunale, notamment de spectacles vivants,
VU l'avis du Bureau Communautaire du 25 juin 2024,
VU l'avis du Bureau Communautaire du 24 septembre 2024.

CONSIDERANT que les manifestations « Chemins de traverse » et « P'tits malins » s'inscrivent dans la dynamique de développement, de la gestion et de l'animation de la politique culturelle intercommunale.

CONSIDERANT le financement de toutes les représentations se déroulant sur le territoire à la même hauteur.

CONSIDERANT le projet de renouvellement de la convention de partenariat et d'objectifs ci-jointe.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 46

CONTRE :

ABSTENTION : 3 : Jean-Baptiste BAUD (avec le pouvoir de Thomas BARNET), Sophie PARRA-D'ANDERT

APPROUVE la convention « Maison des Arts du Léman & Thonon Agglomération » pour une durée d'une année.

VALIDE le versement d'une subvention pour les deux événements à hauteur de **106 000 €**, montant décomposé de la manière suivante :

- **50 000 €** pour les Chemins de Traverse
- **56 000 €** pour le festival des P'tits Malins

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Maison des Arts dont un exemplaire est joint à la présente.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget principal de l'exercice 2025.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
VOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00393

COMMANDE PUBLIQUE / MULTIPÔLES - PROCÉDURE ADAPTEE N° AOO-2024-18(MUL) - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à l'appel d'offres ouvert,
VU les dispositions des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatives aux accords-cadres,
VU les marchés définis sous la forme d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et donnant lieu à l'émission de bons de commande.

CONSIDERANT le renouvellement nécessaire du marché en cours qui arrivera à échéance le 14/01/2025, relatif à la réalisation des prestations d'entretien des espaces verts, des sentiers et des milieux naturels sur l'ensemble du territoire de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT que la majorité des prestations font l'objet d'une programmation annuelle, tandis que certaines prestations feront l'objet de bons de commande selon la survenance du besoin.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 09/09/2024 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 10 lots.

CONSIDERANT que les lots 2, 3, 5, 7 et 8 font l'objet de marchés réservés.

CONSIDERANT la durée maximale des marchés de 4 ans (sur la base d'une période initiale de 2 ans reconductible 1 fois 2 ans par voie expresse).

CONSIDERANT la prise d'effet du marché au 15/01/2025.

CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 12/11/2024 portant attribution des 6 lots n° 2, 3, 5, 7, 8 et 10 et l'infructuosité des lots n° 1, 4, 6 et 9.

CONSIDERANT pour les lots n° 1 et 4, qu'il n'a été réceptionné qu'une seule offre et que celle-ci dépasse de manière significative les crédits alloués sur les budgets concernés.

CONSIDERANT que le lot n° 1, pour les prestations concernant l'entretien des déchetteries, sera relancé en procédure restreinte réservée aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs en situation de handicap et défavorisés conformément aux dispositions des articles L2113-12 à L2113-14 du CCP.

CONSIDERANT que le lot n° 1, pour les prestations concernant l'entretien de la décharge de Chevilly à Excenevex, sera relancé sous la forme d'une procédure ouverte.

CONSIDERANT que le lot n° 4 sera relancé sous la forme d'une procédure ouverte.

CONSIDERANT pour le lot n° 6 qu'il convient de réexaminer le quantitatif linéaire à réaliser.

CONSIDERANT que le lot n° 9, pour lequel il n'a été réceptionné aucune offre, sera relancé sous la forme d'une procédure ouverte.

Madame Astrid BAUD-ROCHE, intéressée, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les 6 lots présentés dans le tableau ci-dessous :

THONON agglomération

N° lot et désignation	Attributaire	Montant en € HT selon DQE
Lot 1 : Entretien des espaces verts des déchetteries	Infructueux	À relancer, offre inacceptable
Lot 2 : Entretien des espaces verts des équipements d'assainissement (marché réservé)	LIEN (74140 SCIEZ)	94 740 €
Lot 3 : Entretien des espaces verts des bâtiments (marché réservé)	LIEN (74140 SCIEZ)	131 600 €
Lot 4 : Entretien des espaces verts des zones d'activités intercommunales y compris volet eaux pluviales	Infructueux	À relancer, offre inacceptable
Lot 5 : Entretien courant des sentiers à faibles dénivelés (marché réservé)	LIEN (74140 SCIEZ)	67 200 €
Lot 6 : Entretien courant des sentiers escarpés ou au linéaire important	Infructueux	À relancer avec redéfinition du besoin
Lot 7 : Entretien des cours d'eau et lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Secteurs concernés : Est du territoire de THONON AGGLOMERATION (marché réservé)	CHABLAIS INSERTION (74500 AMPHION- LES-BAINS)	43 360 €
Lot 8 : Entretien des cours d'eau et lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Secteurs concernés : Ouest du territoire de THONON AGGLOMERATION (marché réservé)	LIEN (74140 SCIEZ)	42 636 €
Lot 9 : Entretien des cours d'eau et lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Secteurs concernés : Ensemble du territoire de Thonon Agglomération	Infructueux	À relancer, aucune offre reçue
Lot 10 : Entretien courant des espaces verts des sites eau potable	SERPE (84250 LE THOR)	158 457,12 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution.

PRECISE que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 DEC. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 DEC. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00394

**COMMANDE PUBLIQUE / MULTIPOLES - APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2024-25(ACH) -
FOURNITURE, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DES EQUIPEMENTS DE
PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR LES SERVICES DE THONON AGGLOMERATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à l'appel d'offres ouvert,
VU les dispositions des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatives aux accords-cadres,
VU les marchés définis sous la forme d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et donnant lieu à l'émission de bons de commande.

CONSIDERANT la nécessiter d'équiper les agents des services de Thonon Agglomération de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.

CONSIDERANT la nécessité de nettoyage et d'entretien des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle.

CONSIDERANT l'échéance du marché en cours au 31/01/2025.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 02/07/2024 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 3 lots.

CONSIDERANT la durée maximale des marchés de 4 ans (sur la base d'une période initiale de 2 ans reconductible 1 fois 2 ans par voie expresse).

CONSIDERANT la prise d'effet du marché au 1^{er} janvier 2025.

CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 12/11/2024 portant attribution des 3 lots.

Monsieur François DEVILLE, intéressé, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les 3 lots présentés dans le tableau ci-dessous :

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant maxi € HT sur 4 ans
01	Fourniture de vêtements de travail et EPI	VPSL 73460 TOURNON	410 000
02	Fourniture de chaussants	TRENOIS DECAMPS 59290 WASQUEHAL	160 000
03	Nettoyage et entretien de vêtements de travail et EPI	ESAT LES HERMONES 74200 THONON-LES-BAINS	125 000

THONON agglomération

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution,
PRECISE que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **0 5 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **0 5 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00395

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - Partie relative à la participation à la protection sociale complémentaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 827-1 à L. 827-12,
VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
VU la délibération n° CC002455 du 28 novembre 2023 relative à l'adoption du règlement intérieur de Thonon Agglomération,
VU l'avis du Comité Social Territorial commun à Thonon Agglomération et son CIAS en date du 04 novembre 2024.

CONSIDERANT que le décret du 20 avril 2022 a redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

CONSIDERANT que celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les garanties prévoyance, pour un montant qui ne pourra être inférieur à 7,00 € par mois et par agent.

CONSIDERANT que celle-ci deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les garanties santé, pour un montant qui ne pourra être inférieur à 15,00 € par mois et par agent.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération satisfait aux conditions de montant de la participation employeur de la part mutuelle, puisqu'elle propose une participation employeur de 16,00 €, ainsi que de la part prévoyance, puisqu'elle propose également une participation employeur de 16,00 €.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a néanmoins introduit, dans l'article 5.1.4 « Protection Sociale et Mutuelle » de son règlement intérieur, une clause d'ancienneté de service de 6 mois pour bénéficier de la participation financière employeur, qui n'est pas conforme au décret du 20 avril 2022.

Il convient de proposer à l'Assemblée délibérante une modification de l'article 5.1.4 « Protection Sociale et Mutuelle », afin de supprimer la clause d'ancienneté de service de 6 mois. Le reste des dispositions du règlement intérieur reste inchangé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONFIRME les montants de participation employeur pour la protection sociale complémentaire (garanties santé et garanties prévoyance).

MODIFIE le règlement intérieur, en son article 5.1.4 « Protection Sociale et Mutuelle », afin de supprimer la clause d'ancienneté de service de 6 mois.

PRECISE que l'ensemble des autres dispositions du règlement intérieur demeurent inchangées.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several overlapping, vertical strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00396

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les crédits de personnels inscrits au budget en cours,
VU le tableau des emplois et des effectifs,
VU l'avis du comité social territorial en date du 04 novembre 2024.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité au regard des modifications proposées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PROCÉDE aux modifications suivantes :

Pôle « Direction du Développement Territorial »

- **Service « Cohésion des Territoires et Citoyenneté »**
- ➔ Création de 2 sous-services : « Citoyenneté et prévention » et « Accès aux droits »
- ➔ Création de 5 cellules « Médiation », « CISP-D », « Médiation numérique », « Antenne de Justice », « France Services »
- ➔ Changement d'affiliation de 5 postes du service « enfance jeunesse » au service « cohésion des territoires et citoyenneté » :
 - 1 Chargé(e) de coopération CTG (convention territoriale globale) (n°DREJC03)
 - 1 Assistant(e) administratif(ve) (n°DREJC02)
 - 2 Animatrice(trice) Relais Petite Enfance (n°DRERAM01 et DRERAM02)
 - 1 Coordinateur(trice) du contrat local de santé (DREJC01)
- ➔ Suppression du poste de « Chargé(e) de Cohésion sociale » (n°DTCOSOC01) et création d'un poste permanent de « Coordonnateur(trice) de la Cohésion sociale et santé » (n°DTCOSOC02)
 - 1 ETP
 - Poste ouvert aux grades d'attaché et attaché principal, catégorie A
 - Placé sous la responsabilité du « Responsable du service cohésion des territoires et citoyenneté » (n°DTCOTC01)
- ➔ Suppression d'un poste de « Coordinatrice du CISP-D » (n°DTCISPD01) et création d'un poste permanent de « Coordonnateur(trice) de la Citoyenneté et prévention » (n°DTCIT01)
 - 1 ETP
 - Poste ouvert aux grades d'attaché et attaché principal, catégorie A
 - Placé sous la responsabilité du « Responsable du service cohésion des territoires et citoyenneté » (n°DTCOTC01)
- ➔ Modification d'intitulé de poste de « Coordonnateur(trice) de l'antenne de justice et du droit » en « Coordonnateur(trice) de l'accès aux droits » (n°DTCADJ01)
- ➔ Création d'un poste permanent de « Chargé(e) d'animation auprès des publics – politique de prévention » (n°DTCOTC02)
 - 1 ETP

THONON

agglomération

Poste ouvert aux grades du cadre d'emploi des animateurs territoriaux et moniteurs éducateurs et intervenants familiaux, catégorie B.

Placé sous la responsabilité du « coordinateur(trice) de la citoyenneté » (n° DTCIT01)

Pôle « Direction des Services Techniques »

- Service « Prévention et gestion des déchets »

Sous-service « Prévention et stratégie »

- ➔ Suppression d'un poste permanent « technicien(ne) environnement déchets » (n°DSTDPV03)
1 ETP
Poste ouvert au cadre d'emploi de technicien territorial, catégorie B
Placé sous la responsabilité du « Coordonnateur(trice) cellule prévention et stratégie » (n°DSTDPV01)

- ➔ Création d'un poste permanent de « agent de prévention déchets » (n°DSTDPV11)
1 ETP
Poste ouvert au cadre d'emploi d'adjoint technique, catégorie C.
Placé sous la responsabilité du « Coordonnateur(trice) cellule prévention et stratégie » (n°DSTDPV01)

- Service « Eau et assainissement »

Sous-service « assainissement »

Cellule « réseaux de collecte »

- ➔ Ouverture aux grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux du poste "technicien(ne) assainissement" (n°DSTEASS08)

- Service « Milieu Naturel »

- ➔ Création d'un poste permanent de « Technicien(ne) milieux naturels » (n°DSTBERG05)
1 ETP
Poste ouvert au cadre d'emploi de technicien, catégorie B.
Placés sous la responsabilité du « Responsable du service milieu naturel » (n°DSTBERG01)

Pôle « Direction du Développement Territorial »

- Service « Habitat – transition écologique »

- ➔ Ouverture du poste de « chargé(e) de PAT » (n°DTHPTE05) aux grades d'ingénieur et ingénieur principal

Pôle « Direction Générale des Services »

- Service « Ressources Humaines »

Sous-service « Evolution professionnelle et recrutement »

THONON

agglomération

- Fermeture des grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif, catégorie C, de deux postes de « Chargé (e) de l'évolution professionnelle et du recrutement » (n° DGRH11 et DGRH13)

Pôle « Direction des Ressources Internes »

- Service « Services et Usages Numériques »

Sous-service « Infrastructure télécoms support bureautique »

Cellule « Infrastructure télécoms »

- Création d'un poste permanent de « Technicien(ne) réseaux » (n°DGSITPI05)
1 ETP
Poste ouvert aux grades du cadre d'emploi de technicien territorial, catégorie B.
Placés sous la responsabilité du « Responsable du service des usages numériques » (n°DGSUN01)

PRECISE

qu'après le délai légal de parution des vacances d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, les emplois pourront également être pourvus par des agents contractuels sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- Ou sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :
 - 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
 - 3-3 3° Pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois.
 - 3-3 3°bis Pour les emplois des communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1000 habitants, pendant une période de 3 ans suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leurs conseil municipal suivant cette création, pour tous les emplois.
 - 3-3 4° Pour les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3 5° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Les agents recrutés par contrat exerceront les fonctions définies précédemment. Leur niveau de rémunération sera déterminé selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil sans toutefois dépasser l'indice terminal du grade correspondant.

THONON agglomération

- DECIDE la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence de ce qui précède.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de l'exercice sous réserve du vote du budget primitif 2025.
- CHARGE Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

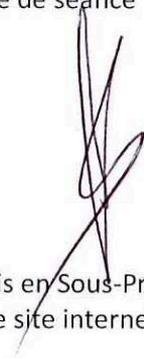
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président




Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **05 DEC. 2024**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **05 DEC. 2024**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est arrivé à la délibération 2024.00373), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00397

VŒUX RELATIFS A LA RECONSIDERATION DE L'EFFORT DEMANDE AUX COLLECTIVITES DU FAIT DE LA DEGRADATION DES FINANCES PUBLIQUES

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques à hauteur de 5 milliards d'euros. Joint à d'autres mesures, comme la réduction du fonds vert ou la hausse des cotisations à la CNRACL, ce montant atteint les 8 milliards d'euros.

Si les élus locaux ont toujours reconnu qu'il existe une communauté de destin entre décideurs publics devant les comptes de la Nation, nos collectivités locales, de l'Hexagone et de l'Outre-Mer, ne sont pas responsables des déficits ou de l'endettement de l'État.

Réunis en congrès au Havre du 16 au 18 octobre dernier, les élus des Intercommunalités de France ont appelé le Gouvernement et les parlementaires à revenir sur des dispositions qu'elles considèrent comme particulièrement injustes pour les collectivités locales et qui font planer de graves menaces sur l'exercice de nos services publics, sur l'investissement local et donc l'emploi.

Pour Thonon Agglomération, l'ensemble des mesures prévues dans le Projet de Loi de finances pour 2025 représente un effort de 703 800 euros décomposé comme suit :

- 71 100,00 euros au titre de la baisse de deux points du FCTVA ;
- 383 700,00 euros au titre de la non-affectation de la dynamique de TVA ;
- 200 000,00 euros au titre de l'augmentation de 4 points de la CNRACL ;
- 49 000,00 euros au titre de la réduction de la DCRTTP.

Une telle reprise en main des budgets locaux par l'État est inacceptable. Pour notre bassin de vie en pleine expansion et ses habitants, les conséquences seront graves d'autant que les efforts considérables demandés au conseil départemental et au conseil régional entraîneront également des répercussions significatives sur leurs aides au bloc local.

Thonon Agglomération, avec toutes ses communes membres, s'est résolument engagé dans la voie de la réindustrialisation, de la transition écologique et du renforcement des services publics, piliers des politiques conduites par l'État ces dernières années. Les mesures financières prévues dans le Projet de loi de finances mettront à mal cette stratégie et auront inévitablement pour conséquences :

- la hausse du recours à l'emprunt, à rebours de l'ambition affichée par le Gouvernement, dans la mesure où plusieurs chantiers, à un an et demi de la fin de mandat, sont lancés et ne peuvent être abandonnés ;
- l'affaiblissement du tissu d'entreprises qui bénéficient de la commande publique ;
- la fragilisation des services publics et des réponses apportées aux besoins des habitants ;
- la réduction des dépenses sociales pourtant indispensables à la cohésion nationale ;
- l'impossibilité de poursuivre notre niveau d'engagement pour lutter contre le réchauffement climatique, alors même qu'une accélération des investissements s'impose ;
- la baisse des soutiens financiers aux associations et aux autres partenaires de nos actions.

En conséquence, et en responsabilité, car conscients de l'effort à mené sur la dépense publique,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la présente motion : « Vœux relatif à la reconsidération de l'effort demandé aux collectivités du fait de la dégradation des finances publiques ».

THONON agglomération

APPELLE le Gouvernement et les parlementaires à revoir l'ensemble des mesures proposées dans le Projet de loi de Finances pour 2025 dans un souci de justice et d'effort mesuré demandé aux collectivités locales.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **0 5 DEC. 2024**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **0 5 DEC. 2024**